

Direction de l'Environnement

6 route des artifices BP L1 98849 Nouméa Cedex

Téléphone : 20 34 00

Télécopie: 20 30 06

Courriel: denv.contact@province-sud.nc

affaire suivie par Suzelle WILSON

N° 2015- /DENV

Nouméa, le

La Présidente

à

DESTINATAIRES IN FINE

Objet: Dispositif éducatif « Aire Educative Environnementale » A2E.

Pièce jointe: Formulaire d'inscription.

Madame, Monsieur,

La province Sud a la volonté d'impliquer davantage de jeunes dans la restauration et la préservation de la nature en proposant des actions leur permettant de se reconnecter au vivant et d'acquérir de meilleures connaissances de leur environnement et des enjeux liés à sa préservation. Dans ce cadre et en partenariat avec le Vice-rectorat, nous vous proposons un nouveau dispositif pour la rentrée 2020 dénommé « Aire Educative Environnementale » A2E. Il s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire, en s'inscrivant dans une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissance et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie. C'est un support particulièrement efficace pour les démarches pédagogiques transversales.

Il s'agit de construire un projet de classe ou d'établissement sur un site dédié qui permettra d'acquérir des connaissances et des savoir-faire, tout en permettant une mise en situation des élèves pour les sensibiliser et leur permettre d'appréhender les enjeux et la richesse de la biodiversité qui les entoure.

Les critères de sélection de l'aire éducative environnementale

- Le lieu dédié peut se situer au sein de l'établissement (la surface minimum ne peut être inférieure à 10 mètres carrés) ou à proximité immédiate (à moins de 15 minutes à pied) d'un espace naturel dont le foncier peut être communal, provincial, territorial;
 - Le site peut être partagé par plusieurs établissements se situant aux alentours ;
- Le site doit être accessible, sécurisé et ne présenter aucun risque pour les élèves (pollution, courant, houle, terrain glissant, éboulements, campements sauvages...);
- Lors des sorties sur site, les enseignants devront répondre à l'ensemble des règles et obligations définies par leur autorité respective et devront veiller aux conditions d'encadrement, de transport et d'accueil.

Les actions pouvant être menées sur les aires éducatives environnementales

- Plantations et restauration d'un milieu sur un site naturel ou aménagé : forêt sèche, forêt humide, maquis minier, marais, mangrove, rivière...;
- Aménagement d'un espace permettant l'acquisition de connaissances pluridisciplinaires, environnementales et écologiques. Cet aménagement pourrait être un potager, une butte de permaculture, une mare, un mur végétal, un jardin à papillons, un jardin botanique, médicinal... (un composteur, une ruche, une zone de tri sont considérés comme des équipements).

> Les publics concernés

Ce sont les professeurs ou les chefs d'établissements de l'enseignement public ou privé qui sont à l'initiative et construisent le projet. Le projet peut concerner un ou plusieurs groupes d'élèves ou classes :

- Classe ou élèves de cycle 3 : 6^{ème} ;
- Classe ou élèves de cycle 4 : 5ème, 4ème, 3ème;
- Classe ou élèves de seconde, première et terminale, BTS.

Le pilotage du projet est assuré par un établissement secondaire, mais peut être soutenu et accompagné par des établissements primaires du bassin éducatif concerné.

> Les modalités de réalisation et de suivi du dispositif :

La coordination du dispositif est assurée par la direction de l'Environnement de la province Sud en partenariat avec le Vice-rectorat et le Centre d'Initiation à l'Environnement qui assurera par ailleurs un soutien et un suivi technique.

La programmation des actions menées par l'équipe pédagogique devra être présentée en début d'année et devra faire apparaître les objectifs éducatifs liés, notamment, au projet d'établissement.

Les enseignants pourront s'appuyer sur un réseau d'acteurs de territoire en fonction des thèmes et de leur implication dans les projets. Les acteurs peuvent être : des ONG, des associations environnementales, de riverains, des maisons de quartier, des commerçants, artisans, des organismes solidaires ou des institutions (mairies, provinces, gouvernement...).

Une aide financière et des heures supplémentaires pourront être accordées en fonction des projets respectivement par la province Sud et le Vice-rectorat.

> L'inscription au dispositif

Les dossiers d'inscription sont annexés au présent courrier ou sont à retirer auprès de la direction de l'Environnement de la province Sud : <u>denv.contact@province-sud.nc</u>.

L'inscription au dispositif est ouverte d'octobre à novembre pour un démarrage du projet à la rentrée scolaire de l'année suivante N.

Au regard du dynamisme de vos équipes pédagogiques connues de nos services pour leur engagement en faveur du développement durable et de la proximité de votre établissement d'une zone d'intérêt écologique ou d'un espace interne dédié, nous sommes convaincus que vous pourriez être intéressés pour participer à ce projet novateur.

A cet effet, nous vous invitons à compléter la fiche d'inscription en pièce-jointe et à nous la retourner au plus vite à l'adresse mail suivante : <u>denv.contact@province-sud.nc</u>.

En espérant que ce projet suscitera votre intérêt et trouvera un écho favorable auprès de vos équipes pédagogiques, je vous informe, par ailleurs, qu'il vous est proposé une rencontre avec madame Virginie Ruffenach, élue en charge du projet à la province Sud, afin d'échanger sur les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement à ce dispositif. Pour cela, la direction de l'Environnement et le Vice-rectorat prendront votre attache dans les prochains jours.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation, Le premier Vice-Président

Philippe BLAISE

Pour diffusion aux chefs d'établissements :

Collège Mariotti

Collège Georges Baudoux

Collège de Magenta

Collège de Rivière Salée

Collège Champagnat

Collège Saint-Joseph de Cluny

Collège Portes de Fer

Collège de Normandie

Collège Tuband

Collège Jean Fayard - Katiramona

Collège Edmée Varin Auteuil

Collège Gabriel Païta Ondémia

Collège Sainte-Marie de Païta

Collège Louise Michel Païta Sud

Collège Francis Carco Koutio

Collège Dumbéa Sur Mer

Collège Apogotti

Collège La Colline

Collège Francis Rougé

Collège de Plum

Collège de Yaté

Collège de Kaméré

Collège de la Conception

Collège Djiet Bourail

Collège Sacré Cœur Bourail

Collège de Boulari

Collège Saint Joseph de Vao

Collège de La Foa

Collège Dominique Savio

Lycée Jules Garnier

Lycée du Grand Nouméa

Lycée Lapérouse

Lycée Blaise Pascal

Lycée professionnel Escoffier

Lycée professionnel Petro Attiti

Lycée professionnel de Cluny

Lycée professionnel Saint-François d'Assises

Lycée Père Gueneau Bourail

Lycée du Mont-Dore

Lycée Saint-Pierre Chanel Conception

Lycée Anova

Lycée Champagnat

Lycée Do Kamo

Lycée Jean XXIII

